

COMMUNE DE POISSON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 DECEMBRE 2016 à 20 h 00

Présents : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, PLURIEL Dominique, BERNARD Didier, MELINE Nicole, AUDUC Jean-Marc, BRIVET Isabelle, DESCHARMES Frédéric, SOLEYMIEUX Aimé, LORTON Corinne, AUGAGNEUR Jean-Paul.

Excusé(s) : AUPECLE Mathilde qui donne pouvoir à GUYOT de CAILA Joël

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : PLURIEL Dominique

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 24/11/2016.

DELIBERATIONS DIVERSES PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

* **Décision budgétaire modificative n° 3** : Virement de crédit de 2000 € en section de fonctionnement en raison de l'augmentation du versement du Fonds de péréquation intercommunal et communal.

* **Régime indemnitaire du personnel communal** : Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des : fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel) à compter du 01/01/2017. Ce régime se substitue à celui précédemment instauré au profit des employés communaux.

* **Nomination des conseillers communautaires du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAROLAIS** : Conformément à la loi, le CM désigne Joël GUYOT de CAILA, Maire, conseiller communautaire et Michelle BONNOT, 1^{ère} adjointe, suppléante, chargés de représenter la commune de POISSON au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du GRAND CHAROLAIS à compter du 01/01/2017.

* **Assurance du personnel communal** : Mandat est donné au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de MACON pour procéder aux démarches nécessaires à la mise en concurrence du marché concernant les risques statutaires du personnel communal.

* **Baux "Perche Brionnaise"** : La commune renouvelle gratuitement à l'Association "La Perche Brionnaise" deux droits de pêche sur l'Arconce sis à Sermaize et à la passerelle de Moulin l'Arconce. Ces baux sont conclus pour 18 ans à compter du 01/01/2017.

* **Intercommunalité** : Le CM charge le Maire de signer les conventions de mise à disposition à titre gratuit du personnel intercommunal au profit des communes membres.

- Le CM prend acte de la décision de M. le Maire d'avoir répondu favorablement à l'AEP pour participer financièrement à hauteur de 50 % à l'achat des cadeaux de Noël 2016. Cette participation s'élève à 317 € et vient compenser le refus de la commune de mettre en place un bac à sable à l'école. Cette subvention exceptionnelle sera versée en 2017 à l'AEP.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe le CM de la tenue de plusieurs réunions de conseils communautaires y compris une réunion rassemblant les Maires de la future communauté du GRAND CHAROLAIS. Au vu de l'organigramme présenté la communauté de communes du GRAND CHAROLAIS dont le siège social sera à PARAY LE MONIAL, comptera près de 106 employés. Une possibilité de déménagement des services administratifs dans les locaux du PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS plus vastes est envisagée. Cette communauté sera effective au 01/01/2017 et le nouveau président sera élu le 10 janvier.

TRAVAUX

* **Commission information** : Les textes des associations ont été déposés en temps et en heure. Le bulletin va pouvoir prendre forme et sera distribué début janvier.

* **Commission des bâtiments** : La commission réunie le 30/11/2016 a procédé au choix de la peinture destinée à rafraîchir la cuisine de la salle communale. Les travaux seront entrepris par les employés communaux.

VOIRIE

Jean-Paul BRIVET informe le CM de la nécessité d'avoir dû procéder à des travaux dans les hameaux suivants en raison des fortes pluies qui ont sévi dernièrement :

- Tolcy : des travaux de busage ont été réalisés par l'entreprise BOULOGNE pour 1/3 aux frais de la commune de POISSON et 2/3 aux frais de la commune de ST DIDIER EN BRIONNAIS (Coût total environ 2.700 €)

-Les Valois : demande des riverains pour participation financière de la commune à la réparation d'un pont ayant été emporté par les eaux. Une participation exceptionnelle est décidée à hauteur de 1000 €. Les riverains remercient la commune.

La réfection des trottoirs côté de la Poste (mise en place d'un bitume) devaient débiter semaine 51. Les travaux sont reportés début 2017.

Trop vétuste, le panneau "sens interdit" placé sur l'îlot devant le restaurant sera changé.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le CM prend connaissance :

- Du recrutement à mi-temps par la Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL de Florian GUINET actuellement sur un poste identique à la mairie de SAINT-YAN. Cet employé secondera Marina WALLET pendant 3 mois.
- De la circulaire préfectorale du 08/12/2016 traitant de l'Influenza Aviaire et informant la commune de son classement en zone à risque élevé vis-à-vis de la transmission de la grippe aviaire. A ce jour l'obligation de confinement est requise sur la commune.
- Des plans du futur Centre de Loisirs de Ferreuil dont les travaux de démolition ont commencé. Le déménagement dans les locaux de l'école de musique est effectif depuis le 12/12/2016.
- De l'arrivée d'une famille dans le logement de l'école primaire. Deux enfants seront scolarisés au 01/01/2017 à Poisson.
- Du RPQS 2015 (Rapport sur le prix et la qualité du service) établi par le SIEB (Syndicat des Eaux du Brionnais). Ce document est à disposition des administrés en mairie.

- Des travaux qui seront entrepris en 2017 sur la ligne ferroviaire PARAY LYON pour un coût total de 14,5 M€ tandis que la ligne MOULINS/GILLY SUR LOIRE devra attendre 2021 pour un coût estimé à 0,5 M€.
- De la demande de la DRI (Direction des Routes et Infrastructures) concernant l'élagage d'arbres longeant la D 34 à Bornat.
- Du courrier de la CFDT concernant les problèmes rencontrés par certains personnels suite à la fusion des communautés de communes.
- De la demande faite auprès d'ERDF pour activer les travaux de branchement du nouveau transformateur des Loges.
- Du lancement de l'appel d'offre concernant les travaux de réalisation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur.

Le CM remercie les commerçants locaux pour leur aimable participation aux illuminations du 9 décembre ainsi que le Comité des Fêtes qui a pris l'heureuse initiative d'installer un manège afin d'en faire profiter gratuitement les enfants.

Le Maire lève la séance à 23 h 30
Fait à Poisson, le 22/12/2016

Le Maire,
J. GUYOT de CAILA

